



Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Chantal Girouard, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2021-02. est de 1282 ;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 139 ;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 89.

Je déclare

- que le règlement 2021-02 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Sainte-Barbe, ce 15^e jour de juillet 2021

Chantal Girouard

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière